Le 24 octobre 2023

TABLE DES MATIÈRES

COÛT DE LA VIE
- Mme Holt
- L'hon. M. Steeves
- L'hon. M. Steeves
- Mme Holt
- L'hon. M. Steeves
- L'hon. M. Steeves

SOINS DE SANTÉ
- Mme Holt
- L'hon. M. Fitch
- Mme Holt
- L'hon. M. Fitch
- Mme Holt
- L'hon. M. Fitch

LOGEMENT
- Mme Holt
- L'hon. Mme Green
- M. Losier
- L'hon. Mme Green
- M. Losier
- L'hon. Mme Green

M. Losier

L'hon. Mme Green

M. Legacy

L'hon. Mme Green

M. Legacy

L'hon. Mme Green

RÉCIPIENTS À BOISSON

Mme Mitton

L'hon. M. Crossman

Mme Mitton

L'hon. M. Crossman

LOGEMENT

M. J. LeBlanc

L'hon. Mme Green

M. J. LeBlanc

L'hon. Mme Green

Mme Holt

L'hon. Mme Green

PRIX DE L'ESSENCE

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

[*Traduction*]

COÛT DE LA VIE

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, le nombre de personnes du Nouveau-Brunswick qui ont du mal à joindre les deux bouts est plus élevé que jamais. J'ai parlé au père d'une famille au sein de laquelle les deux parents ont un bon emploi. Ils ont deux adolescents. À la fin du mois, ce père a du mal à boucler son budget.

Le 27 septembre, le ministre de Finances a dit qu'il dévoilerait de nouvelles mesures visant l'abordabilité, lesquelles comprendraient probablement des réductions de taxes ou d'impôt. Selon ce qu'a rapporté le *Telegraph-Journal,* les mesures devaient être annoncées dans quelques semaines à peine.

[*Original*]

Puis, le gouvernement a changé d'avis.

[*Traduction*]

Selon *Global News* et l'*Acadie Nouvelle,* le premier ministre a indiqué la semaine dernière que l'annonce des mesures qu'il prévoyait en raison du coût de la vie était suspendue, vu la possibilité d'élections relativement auxquelles il n'avait pas pris de décisions. Lorsqu'il s'est rendu compte de son erreur, le premier ministre a encore une fois changé de refrain. Il a alors dit que, pour le moment, il ne pouvait pas s'engager à aider les gens du Nouveau-Brunswick, car il n'était pas certain de la situation financière de la province.

Le député d'en face éclaircirait-il la situation? Quelles mesures envisagez-vous en ce qui concerne l'abordabilité? Combien coûteront-elles? Quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à voir une décision et à obtenir un répit? Le père avec qui j'ai parlé a besoin d'un répit dès aujourd'hui.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Oui, le Cabinet examine des mesures visant l'abordabilité. Comme nous le savons, les règles sur la confidentialité concernant le Cabinet sont précises, mais, bon, nous discutons d'un certain nombre de questions. Nous discutons régulièrement d'un certain nombre de mesures visant l'abordabilité, de changements et de choses dont les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin. Donc, oui, les discussions sont en cours. Nous examinons encore des façons de procéder et nous examinons toujours des façons de procéder. Je pourrais lire ma liste, mais je ne le ferai pas. La députée de…

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : S'il vous plaît. Savez-vous quoi? Tout d'abord, pourquoi ne revenions-nous pas au sujet que nous avons abordé la semaine dernière, c'est-à-dire le gouvernement fédéral — vos proches cousins d'Ottawa qui sont... Je pense qu'il s'agit d'un terme convenable — vraiment. Ils sont responsables de la taxe sur le carbone. Pourquoi ne réduirait-on pas cette taxe? Il s'agirait d'une mesure très favorable.

Quoi qu'il en soit, l'inflation et l'augmentation du prix des combustibles suscitent des préoccupations à l'échelle mondiale. Elles ne suscitent pas uniquement des préoccupations à Moncton, au Nouveau-Brunswick et au Canada. Nous sommes tous touchés par celles-ci. En fait, le taux d'inflation diminue. Cela contribue au moins à améliorer la situation. Nous continuerons de faire beaucoup…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Je comprends que les questions qu'étudie le Cabinet sont confidentielles. Or, les gens du Nouveau-Brunswick veulent des renseignements sur ce qui, selon ce que vous avez dit, sera annoncé prochainement. Pouvez-vous nous donner un échéancier? Quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à ce que votre gouvernement prenne des mesures pour leur donner un répit?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Savez-vous quoi? Nous continuons de prendre un certain nombre de mesures. Pas plus tard que la semaine dernière, une mesure a été annoncée relativement à la prestation pour personnes âgées à faible revenu. Nous faisons régulièrement des annonces. Nous faisons régulièrement des annonces pour lutter contre les causes de l'inflation et aider tous les gens du Nouveau-Brunswick. Après tout, savez-vous quoi? La réduction de l'impôt applicable au revenu des particuliers dont nous avons parlé a été favorable à plusieurs tranches de la population au Nouveau-Brunswick. En ce qui concerne les taux provinciaux d'impôt foncier — nous annoncerons cet après-midi une autre mesure visant l'impôt foncier. L'annonce sera faite très bientôt. Il y a un certain nombre…

(Exclamations.)

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Quand les mesures seront-elles annoncées? Cette après-midi. Elles seront annoncées cet après-midi lorsque j'aurai l'occasion de… Quoi qu'il en soit. Ce sera à l'étape de la première lecture de projets de loi. D'accord? Donc, oui, les mesures seront annoncées cet après-midi. Voilà une autre façon dont nous aidons les gens du Nouveau-Brunswick. Cette fois-ci, les mesures visent à aider les personnes qui vivent dans une résidence pour personnes âgées.

Nous en parlerons davantage, Monsieur le président. Toutefois, nous aidons chaque semaine et chaque jour les gens du Nouveau-Brunswick, et ce, de nombreuses façons. Voilà ce que fait le gouvernement actuel. Nous faisons le travail, Monsieur le président.

SOINS DE SANTÉ

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, je crois que toutes les personnes présentes à la Chambre conviendront que la prévention est la meilleure façon d'agir en matière de soins santé. La meilleure façon d'alléger les pressions qui s'exercent sur nos hôpitaux et nos urgences consiste à éviter que les gens n'aient à s'y rendre.

À ce moment-ci de l'année, l'une des principales raisons pour lesquelles les gens se retrouvent à l'hôpital, c'est le VRS. Le VRS est très répandu, très contagieux et très virulent. Il touche principalement les jeunes et les personnes âgées au Nouveau-Brunswick.

[*Original*]

L'année dernière, nous avons connu le plus grand nombre de cas de VRS depuis dix ans. La Société médicale du Nouveau-Brunswick a exhorté les gens à se faire vacciner contre le VRS.

[*Traduction*]

Ce mois-ci, des personnes de l'ensemble de la province et des gens de ma circonscription ont communiqué avec moi, notamment Pat Flanagan, une personne âgée de Bathurst-Est. Il touche une prestation de retraite fixe et devait payer près de 300 $ pour se faire vacciner. Nous conviendrons tous que les coûts que représente pour le Nouveau-Brunswick la prestation de soins hospitaliers pour une personne durant une journée sont supérieurs aux prix du vaccin.

À l'occasion de la semaine nationale de la thérapie respiratoire, le premier ministre expliquerait-il à Pat de Bathurst-Est sa décision de ne pas couvrir le coût du vaccin contre le VRS pour les personnes âgées?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Le dossier est important. Je tiens à féliciter les 21 000 personnes qui ont déjà reçu le vaccin contre la grippe et le vaccin contre la COVID-19. Il s'agit de bons moyens de prévention. Monsieur le président, le gouvernement actuel investit plus de 20 millions de dollars dans la vaccination afin de protéger les gens de la province — 20 millions de dollars.

Monsieur le président, nous connaissons le VRS. Nous sommes au courant des résultats de l'année dernière. Nous n'avons aucune leçon à recevoir de l'opposition. Nous voulons en

outre suivre les conseils des experts. Le Comité consultatif national de l'immunisation n'a pas encore publié ses recommandations sur le vaccin. Dès que nous les recevrons, nous prendrons connaissance des renseignements, puis nous prendrons une décision sur la voie à suivre. Le dernier chapitre n'a pas encore été écrit. Entre-temps, nous continuons à demander aux gens de se faire vacciner contre la grippe, de se faire vacciner contre la COVID-19, de rester chez eux s'ils sont malades et de prendre toutes les autres…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. En fait, je pense que Santé Canada vient tout juste d'approuver le vaccin contre le VRS. Dans d'autres provinces du Canada, le vaccin est distribué, et son coût est payé. Pensons au nombre de personnes qui ont contracté le VRS l'année dernière au Nouveau-Brunswick, soit plus de 1 500 personnes, et dont le coût des soins dans les hôpitaux de la province s'élevait à plus de 1,2 million de dollars. Cette somme nous aurait permis de fournir un vaccin à 4 000 personnes âgées et d'éviter de faire porter le fardeau par notre personnel infirmier et notre corps médical. J'espère que le député d'en face peut expliquer pourquoi la question a été étudiée, puis il a été déterminé que ne serait pas couvert le coût du vaccin pour les personnes âgées qui doivent composer avec le coût de la vie et veulent protéger leur santé, comme le conseil la Société médicale.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, nous sommes au courant de la décision de Santé Canada et de l'approbation du vaccin contre le VRS, mais, comme je l'ai mentionné plus tôt, le Comité consultatif national de l'immunisation envisage aussi la question. Il formulera prochainement une recommandation. Nous tiendrons compte de ses recommandations ainsi que des conseils de notre médecin-hygiéniste en chef, du personnel de la Santé publique, du personnel des RRS et des médecins qui participent au triage pour la prestation de soins de santé. Monsieur le président, nous demanderons aux professionnels médicaux de nous aider à prendre la décision. Je m'en remets aux professionnels médicaux et aux membres du Comité consultatif national de l'immunisation, qui ont fait de très longues études en médecine et qui disposent d'une vaste expérience dans le domaine. Je me demande qui conseille la députée d'en face.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. En fait, c'est le médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick par intérim, Yves Léger, qui a recommandé aux gens du Nouveau-Brunswick de se faire vacciner, car les hôpitaux étaient aux prises avec un nombre record de cas d'infection par le VRS en novembre dernier. Cela exerçait d'énormes pressions sur notre système. J'encouragerais donc le député d'en face à parler au médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick par intérim, lequel a formulé la recommandation, et à nous expliquer pourquoi les personnes âgées du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à une telle protection.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci, Monsieur le président. Il y a deux questions très distinctes ici. D'une part, il y a la question de savoir si les personnes âgées devraient se faire vacciner contre le VRS. C'est leur choix. C'est leur décision. Nous les encourageons à obtenir le vaccin. Nous encourageons aussi les gens à se faire vacciner contre la grippe et la COVID-19. La liste des vaccins couverts par le gouvernement provincial est très longue et les fonds qui y sont consacrés s'élèvent à 20 millions de dollars.

Monsieur le président, j'ai parlé au Dr Léger. J'ai parlé à la Dre Russell. J'ai parlé à nos responsables de la Santé publique. Nous attendons les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation. De nombreux professionnels participeront aux recommandations. Nous les suivrons. Il semble que les parlementaires d'en face veulent choisir un sujet et en parler longuement. Nous continuons de promouvoir dans la province le programme de vaccination sécuritaire, dont les gens devraient profiter.

[*Original*]

LOGEMENT

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, l'une des plus grandes dépenses mensuelles pour la plupart des gens du Nouveau-Brunswick est le paiement du loyer ou de l'hypothèque. Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent des logements abordables, et nous nous attendons à que le gouvernement réponde à ces besoins avec des mesures concrètes.

Notre équipe écoute les organisations sans but lucratif lorsqu'elles demandent un financement provisoire pour les logements abordables. Nous écoutons les experts lorsqu'ils demandent des réparations et des améliorations de notre réseau de logements publics. Nous écoutons les municipalités lorsqu'elles demandent des changements législatifs pour les aider à accueillir et à développer des logements dans leur collectivité.

La Nouvelle-Écosse a établi un plan audacieux, un budget clair et des programmes concrets, comme des mesures incitatives pour des logements supplémentaires qui rendent un chez-soi plus abordable.

Monsieur le premier ministre, votre mesure d'abordabilité prévue comprend-elle un plafond des loyers ou des programmes comme celui de la Nouvelle-Écosse pour rendre les logements plus abordables?

[*Traduction*]

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. La

Chambre était-elle endormie en juin lorsque nous avons publié notre Stratégie de logement?

Notre Stratégie de logement comprend de vraies mesures. Notre Stratégie de logement comprend des mesures visant l'abordabilité. Des fonds sont prévus à cet égard. Nous instaurons 19 mécanismes différents qui favoriseront l'abordabilité et la situation liée au logement au Nouveau-Brunswick.

Avons-nous pris absolument toutes les mesures possibles en ce qui concerne le logement? Non, Monsieur le président. Voilà pourquoi, quand j'ai publié le rapport, j'ai dit que nous examinerions des indicateurs clés pour déterminer si nous obtenons des résultats en ce qui concerne le logement et que nous procéderions alors aux réglages et aux changements nécessaires.

La stratégie a été publiée en juin, et il ne s'est même pas encore écoulé quatre mois depuis. Des efforts immenses y ont été consacrés. De nombreuses mesures ont été prises. Alors, Monsieur le président, donnez-nous un peu de temps. Je félicite les gens de la Nouvelle-Écosse d'avoir publié leur stratégie, mais nous, nous avons eu quatre mois pour mettre en oeuvre la nôtre. Merci, Monsieur le président.

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. Pendant que le premier continue de se frapper le torse comme s'il se prenait pour Tarzan et se prétend responsable de la croissance démographique du Nouveau-Brunswick, les gens du Nouveau-Brunswick sont aux prises avec une crise du logement sans précédent. C'est donc avec obligeance que je pose à la ministre responsable du dossier du logement la question suivante : Par suite du travail réalisé au cours des quatre derniers mois, ferriez-vous le point sur la situation relative à la Stratégie de logement? Merci.

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président, et merci au député d'en face de sa première question à titre de porte-parole pour des questions touchant mes dossiers.

Comme je l'ai dit dans la réponse à la question précédente, la Stratégie de logement a été publiée à la fin juin. Elle compte 19 programmes différents que nous avons instaurés pour le logement au Nouveau-Brunswick.

Nous nous sommes en outre fixé des cibles, comme assurer la construction de 6 000 logements par année ou veiller à ce qu'un nombre donné de personnes dans la province consacrent moins de 30 % de leur revenu à leur logement. Voilà pour nous des critères clés que nous suivrons et examinerons, et, si nous ne voyons par nos chiffres changer au Nouveau-Brunswick, nous apporterons des modifications à la stratégie *Un logement pour tous.*

Je pourrais faire le point sur les 19 programmes, mais, en une minute, ce serait extrêmement difficile. Puisque vous êtes porte-parole pour des questions touchant mes dossiers, c'est avec plaisir que je vous offrirais de vous rencontrer séparément pour vous faire un compte rendu des 19 programmes. Merci.

[*Original*]

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président. À la page 14 de *Stratégie de logement du Nouveau-Brunswick : Un logement pour tous,* il y a une mesure qui s'intitule « Banque d'aide au loyer ». Récemment, dans les médias — je ne vais pas dire le réseau anglais de Radio-Canada — il a été rapporté que l'échéancier n'est plus fixe ; il bouge. Madame la ministre pouvez-vous expliquer à la population du Nouveau-Brunswick pourquoi cette mesure n'est pas déjà en place? De plus, pouvez-vous nous dire quand elle sera mise en place?

[*Traduction*]

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Je parlerai avec plaisir de la banque d'aide au loyer.

Donc, la Stratégie de logement a été publiée à la fin juin. Notre date cible pour le lancement de la banque d'aide au loyer était alors le 1^er^ janvier 2024, c'est-à-dire dans environ trois mois. Notre équipe travaille depuis avec des parties prenantes, des chercheurs et des représentants d'autres endroits où une banque d'aide au loyer a été mise en oeuvre. Nous apprenons de leurs réussites comme de leurs erreurs afin de ne pas répéter leurs erreurs.

Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre cible du mois de janvier, et je dois dire que, quand on m'a posé des questions, j'ai dû vérifier l'échéance pour être certaine de ne pas avoir pris un engagement différent. Je n'ai pas pris d'engagement différent, Monsieur le président. Je me suis engagée à assurer le lancement au début janvier, et nous sommes en bonne voie d'atteindre cet objectif. En fait, nous poussons l'équipe pour voir si nous ne pourrions pas procéder au lancement un peu avant le début janvier. Un certain nombre de parties prenantes et d'organismes sans but lucratif participent toutefois au travail, et nous devons recueillir tous les renseignements et assurer une mise en oeuvre optimale, car c'est important pour les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Losier (Dieppe, L) : Merci, Monsieur le président.

[*Original*]

Merci, Madame la ministre.

[*Traduction*]

Comme vous pouvez l'imaginer, les attentes à l'égard de la banque d'aide au loyer sont très élevées. Dans d'autres provinces, la mesure a été mise en oeuvre en quelques mois. Je sais que la situation est compliquée au Nouveau-Brunswick, car, ici, tout doit être approuvé par un certain bureau, ce qui n'est pas le cas dans d'autres provinces.

Quel est le plan B? C'est ce qu'il nous faut savoir aujourd'hui. Quel est le plan B pour les personnes du Nouveau-Brunswick qui doivent choisir entre payer leur épicerie, leurs médicaments et leur loyer? Il leur faut un plan B. Nous l'expliqueriez-vous maintenant?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Nous avons parlé à des gens d'autres endroits où une banque d'aide au loyer a été instaurée. Dans une province, le Manitoba, la mesure a été mise en oeuvre très rapidement. Les responsables l'ont mise en oeuvre très rapidement. Ils ont toutefois tiré de nombreuses leçons de sa mise en oeuvre et nous ont fait de nombreuses recommandations quant à ce que nous devions éviter. Nous apprenons de leurs erreurs et ne les répétons pas. Nous travaillons avec des gens de l'Ontario de la Colombie-Britannique. Aucun d'entre eux n'a instauré une banque d'aide au loyer si rapidement ; il n'est donc question que d'une seule banque d'aide au loyer.

Monsieur le président, nous maintenons le cap. Nous travaillons avec les parties prenantes, nous travaillons avec les organismes sans but lucratif et nous avons un plan pour aller de l'avant. Nous n'avons pas besoin d'un plan B. Nous avons mis de côté les fonds nécessaires, nous avons une équipe qui travaille à la mesure et nous avons un très bon plan pour en assurer la mise en oeuvre ; aucun plan B n'est donc nécessaire. Nous comprenons l'importance d'une banque d'aide au loyer pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous la mettrons en oeuvre, et le travail sera achevé le 1^er^ janvier. Merci.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Merci, Monsieur le président. Comme la ministre l'a mentionné, la Stratégie de logement a été publiée en juin. Dans la Stratégie de logement était annoncée la prévision sur trois ans de 500 millions de dollars « en nouveaux fonds et en fonds déjà engagés ». On s'est beaucoup demandé quelle était la part d'éléments nouveaux, quels étaient les engagements pris précédemment, quel était le nombre de programmes refondus et quel était le nombre de programmes sur la liste d'un certain ministre chaque fois que celui-ci prend la parole. Je me demande si la ministre fournirait des précisions. En juin, à combien s'élevaient alors les nouveaux fonds prévus pour les trois prochaines années?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, nous avions prévu de dépenses d'un demi-milliard de dollars pour le logement. Les

mots « un demi-milliard de dollars » résonnent encore mieux. C'est beaucoup d'argent, et une telle somme est prévue parce que le gouvernement actuel prend la crise du logement très, très au sérieux. Oui, nous parlons de toutes nos réussites quant aux nouvelles personnes qui sont venues s'installer au Nouveau-Brunswick, cependant nous devons maintenant composer avec les problèmes, des problèmes merveilleux, quoique difficiles à régler, liés à notre croissance démographique et à notre croissance économique ainsi qu'avec les problèmes liés au coût de la vie.

Le député d'en face a demandé comment le budget était réparti. Je n'énumérerai pas l'ensemble des postes des 19 mesures décrites dans la Stratégie de logement. Je procéderai comme je l'ai fait à l'égard du porte-parole de l'opposition pour des questions touchant mes dossiers. Je serais ravie de vous rencontrer pour vous parler de la question. Je n'énumérerai pas chaque poste budgétaire pour indiquer les sommes consacrées à chacun et préciser ce qui est nouveau et ce qui ne l'est pas. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. Legacy (Bathurst-Ouest—Beresford, L) : Bon, disons qu'il est question d'un demi-milliard, si nous le pouvons, au lieu de 500 millions de dollars. Voici ce que je trouve intéressant. Souvenons-nous que, pendant l'étude des prévisions budgétaires au printemps dernier, il a beaucoup été question du fait que le plan sur le logement serait présenté après le budget. D'où allait donc provenir l'argent? On nous a toujours répondu : Nous verrons à ce que l'argent soit disponible quand il sera nécessaire, quand le plan sera publié. Pourtant, je parcours le compte rendu sur le premier trimestre publié par le ministre des Finances et je constate que, à l'exception de la brève mention « les pressions sur le logement persistent », il n'y est aucunement question du logement. Le compte rendu sur le premier trimestre ne traite aucunement du logement ; je me demande donc en quelque sorte, peu importe la répartition : D'où provient l'argent?

Je parcours le compte rendu et, si j'examine la section sur les dépenses en capital, je constate que celles de Développement social correspondent aux prévisions. Pour ce qui est des budgets de fonctionnement, nos chiffres, selon le compte rendu, seront inférieurs aux prévisions. D'où provient donc l'argent? Avez-vous bel et bien parlé à votre collègue? Avez-vous parlé du fait que le gouvernement actuel n'engage aucune dépense? S'agit-il par ailleurs simplement d'annonces faites sur papier?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'ai entendu le petit commentaire fait de l'autre côté et selon lequel il ne serait question que d'un demi-million de dollars. C'est tout à fait inexact. Les nouveaux fonds consacrés aux mesures s'élèvent à des centaines de millions de dollars. Je vais expliquer le processus. Nous avons, au sein du gouvernement, fait front commun pour réaliser tout le travail entourant la Stratégie de logement. La participation de sept ministères différents a été requise, car chacun de nos ministères a un rôle à jouer en ce qui concerne le logement au Nouveau-Brunswick. Des représentants des ministères se sont rencontrés et ont déterminé

les sujets importants dont nous devions traiter, les mesures que nous pouvions instaurer rapidement et les mesures les plus favorables aux gens du Nouveau-Brunswick. C'est ce que nous avons fait.

Nous avons ensuite dû effectuer les calculs financiers connexes pour déterminer les fonds nécessaires, ce dont les gens du Nouveau-Brunswick avaient besoin et les effets financiers à venir. Tous les renseignements ont été colligés. Nous avons présenté ces renseignements ainsi que la Stratégie de logement au Cabinet. Tout d'abord, nous les avons présentés au Conseil du Trésor aux fins d'approbation des dépenses, puis nous les avons présentés au Cabinet et avons obtenu l'approbation des dépenses. Donc, Monsieur le président, tout est dans…

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

RÉCIPIENTS À BOISSON

M^me^ Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, lors de nos dernières séances à la Chambre, en juin, j'ai demandé au ministre de l'Environnement s'il confirmerait les rumeurs dont j'avais eu vent et selon lesquelles le Programme de gestion des récipients à boisson prendrait fin. Il n'a pas répondu à ma question, mais son bureau m'a écrit pour me faire savoir que la fermeture d'aucun centre de remboursement n'était prévue.

Eh bien, la semaine dernière, il a fini par confirmer que le Programme de gestion des récipients à boisson prendrait fin le 1^er^ avril. Il annule en outre les permis des centres de remboursement de la province. Ces centres sont de petites entreprises qui emploient des gens de collectivités rurales, tant dans ma circonscription que dans l'ensemble de la province. Selon le ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, est-il acceptable que le ministre de l'Environnement annule les permis de ces petites entreprises de la province?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci à la députée d'en face de la question. Les changements sont à venir. Les plans ne visent que l'amélioration des centres de remboursement et non leur fermeture. Il revient aux personnes concernées de présenter les demandes. Le tout ne vise que la réglementation. Nous n'engageons ni ne congédions personne. Les changements prévus sont depuis longtemps nécessaires et amélioreront, espérons-le, tous les centres de remboursement de la province. Il est important d'apporter quotidiennement ses récipients consignés. Il a fallu beaucoup de temps pour arriver à la situation actuelle. Les plans ne visent aucune compression de personnel, mais bien des améliorations que nous espérons réaliser prochainement et qui ressemblent à celles qui ont été faites ailleurs au Canada, où les récipients consignés peuvent être recueillis 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et l'argent est déposé en temps opportun dans le compte bancaire des gens. Le travail exige cependant

du temps. Nous espérons constater des améliorations dans les centres de collecte et de remboursement. Merci.

M^me^ Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Merci, Monsieur le président. Je saurais gré au ministre de l'Environnement de nous expliquer pourquoi la *Loi sur les récipients à boisson* est abrogée et ce que cela signifie au juste pour les 78 centres de remboursement. Je me pose aussi des questions sur le Fonds en fiducie pour l'environnement, car la *Loi sur les récipients à boisson* prévoit en outre, par l'intermédiaire du programme, le versement de sommes au Fonds en fiducie pour l'environnement. Cela donne lieu à la création d'emplois qui permettent la réalisation d'importants travaux liés à l'environnement dans des collectivités de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Des organismes sans but lucratif qui oeuvrent à la protection de l'environnement comptent sur le Fonds en fiducie pour l'environnement. Des gens sont préoccupés par la possibilité que, en abolissant le Programme de gestion des récipients à boisson et les consignes, le ministre élimine la seule source stable de financement du Fonds en fiducie pour l'environnement. Le ministre aurait-il donc l'obligeance de nous expliquer quelle sera la source permanente de financement et comment cela cadre avec l'abrogation de la *Loi sur les récipients à boisson*?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. J'aimerais remercier la députée du côté de l'opposition de la question. En tant que ministre de l'Environnement, je suis prêt à m'engager auprès des gens du Nouveau-Brunswick quant au fait que l'excédent accumulé de 41 millions de dollars au titre du FFE, le Fonds en fiducie pour l'environnement, suffira au maintien des investissements dans des secteurs prioritaires pour les quelques prochaines années. Le ministère acceptera les demandes du 1^er^ au 30 novembre. Nous espérons aussi des changements à cet égard. Le vérificateur général voulait que s'opèrent des changements. On pourrait peut-être présenter des demandes d'année en année, à plus long terme ou à divers moments de l'année. Les municipalités du Nouveau-Brunswick, les groupes communautaires, les Premières Nations, les organismes sans but lucratif et les établissements peuvent en outre présenter des demandes.

D'où provient l'argent? Il y en aura dans l'avenir. Je ne peux vous présenter maintenant la répartition exacte, mais on devrait pouvoir obtenir la plupart des fonds nécessaires au titre des recettes générales. Notre intention, c'est que soient disponibles les fonds nécessaires à la continuité des bonnes initiatives mises en oeuvre dans la province. Merci.

LOGEMENT

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, les représentants des municipalités nous ont souvent répété qu'ils avaient besoin de soutien financier pour pouvoir contribuer aux efforts déployés pour répondre aux besoins des membres de leur collectivité en matière de logement. Dans votre Stratégie de logement, vous mentionnez précisément un fonds de roulement pour la construction de logements, lequel sera établi à l'intention des municipalités et des organismes sans but lucratif et

permettra de couvrir d'emblée les investissements dans les travaux préalables à la réalisation de projets de construction, comme les études de faisabilité et les plans d'affaires. Le temps presse, et les gens éprouvent des difficultés. La question est la suivante : Où en êtes-vous quant à l'établissement du fonds? Merci.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que vous avez raté une annonce. Une toute première collectivité de notre province a déjà tiré parti du fonds pour financer des études de faisabilité en ingénierie. Le député assis ici derrière a une bonne raison d'applaudir. En effet, les gens de sa collectivité de Nackawic ont été les premiers à présenter une demande au titre du fonds. Bon, leur travail était déjà bien avancé ; ils avaient donc déjà des plans, avaient trouvé le terrain et savaient ce qui devait être fait relativement à l'étude de faisabilité et à l'ingénierie. Ils ont travaillé avec nos partenaires de la Société de développement régional, présenté une demande de fonds et obtenu l'approbation de ceux-ci, et je pense que l'annonce a en fait eu lieu il y a environ une semaine et demie. Le fonds a donc déjà été lancé.

J'espère… Nous travaillons avec des organismes sans but lucratif et des représentants communautaires qui connaissent déjà bien le domaine et nous sommes contents d'accepter des demandes et de fournir des fonds aux collectivités. Merci, Monsieur le président.

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, des biens immobiliers excédentaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick demeurent inutilisés depuis des années. En juin, vous vous êtes engagée à recenser les biens immobiliers excédentaires qui pourraient convenablement être transformés en logement, puis à les confier à la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick afin qu'elle détermine ensuite s'il est préférable que les municipalités et les organismes sans but lucratif se chargent de leur transformation en logements abordables. Combien de biens immobiliers ont été recensés jusqu'à maintenant et quelle est la prochaine étape? Merci.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Il est un peu amusant de recevoir toutes les questions aujourd'hui ; j'en remercie donc les parlementaires d'en face.

Oui, les biens immobiliers excédentaires — il s'agit pour moi d'un cheval de bataille. J'ai été ministre des Transports et de l'Infrastructure, et il y a tout un système relatif au transfert de biens. La bonne nouvelle, c'est que tout le monde a aussi mis la main à la pâte pour ce qui est des biens. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a dirigé les travaux liés aux biens immobiliers excédentaires. Nous travaillons en étroite collaboration avec le ministère des Finances et du Conseil du Trésor ainsi que d'autres personnes au sein du gouvernement provincial.

Nous avons examiné des milliers de biens. Nous avons actuellement de 60 à 70 biens qui présentent des possibilités liées au logement abordable et nous suivons les processus nécessaires pour ceux-ci. Nous avons en outre cerné des biens de Société d'habitation du Nouveau-Brunswick dont nous n'étions pas au courant et qui pourraient aussi présenter des possibilités liées au logement. Tout le monde met donc la main à la pâte. Nous allons de l'avant. Si nous devons adopter des changements d'ordre législatif pour que les travaux soient réalisés plus rapidement, nous sommes engagés à le faire, Monsieur le président.

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je crois que je veux, moi aussi, poser une question à la députée d'en face, car elle passe une journée formidable. Une autre question liée au logement qui nous préoccupe beaucoup a trait aux logements publics au Nouveau-Brunswick. Certaines personnes qui y vivent savent que le logement de leur voisin ou le logement vacant à côté du leur doit être réparé. Ces logements doivent être rénovés. Nous avons des logements publics qui, durant des années, ont été négligés. J'espère que la ministre peut nous parler des plans visant à ce que les personnes du Nouveau-Brunswick qui occupent aujourd'hui un logement social vivent dans un lieu sécuritaire et convenable et puissent peut-être obtenir le droit de saisir le Tribunal sur la location de locaux d'habitation de leurs préoccupations liées à leur logement. Madame la ministre?

L'hon. M^me^ Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Il y a bel et bien, je pense, un nombre considérable de logements publics au Nouveau-Brunswick. Il y a eu dans le passé des préoccupations quant à la question de savoir si nous faisions dans ces logements les réparations et les rénovations nécessaires. Je suis très contente que, l'année dernière, le gouvernement ait investi des fonds pour réparer immédiatement 110 logements. Tout ce travail est achevé.

La question de la chef de l'opposition arrive en fait à point nommé, Monsieur le président, car nous sommes en pleine préparation du budget de capital. J'ai rencontré mon équipe du ministère du Développement social et celle qui s'occupe du dossier du logement, et nous avons dans les deux cas commencé à parler de la nécessité d'améliorations sur le plan du capital. La discussion a certainement porté, entre autres, sur la réparation et la rénovation de nos propres logements. Des discussions sont en cours. Nous n'avons pas encore présenté notre budget de capital, mais nous y travaillons certainement. Merci, Monsieur le président.

[*Original*]

PRIX DE L'ESSENCE

M^me^ Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'est clair que le coût de la vie est un enjeu pour la population du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui. On a entendu le ministre de la Santé, la

ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin le dire. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous entendons parler du coût de la vie chaque jour.

[*Traduction*]

Nous entendons parler des difficultés qu'éprouvent les gens du Nouveau-Brunswick en raison du coût de la vie, et ils veulent que l'on agisse — ils ne veulent pas de plans, ni de mesures éventuelles en cas d'élections, ni de mesures qui sont prévues, mais qui pourraient dépasser nos moyens et dont nous allons parler.

Le député d'en face peut réduire le coût d'un produit essentiel aux gens du Nouveau-Brunswick. Il peut diminuer le prix de l'essence en enjoignant aujourd'hui à la CESP de le réduire de 4 ¢, ce qui changerait concrètement les choses pour les personnes du Nouveau-Brunswick qui vivent en région rurale dans la circonscription de Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore et doivent parcourir en voiture de longues distances, simplement pour obtenir des soins de santé. Le premier ministre réduira-t-il aujourd'hui de 4 ¢ le prix de l'essence?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je pense que la députée d'en face est bien au courant du fonctionnement de la CESP. Le même processus a été suivi en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve en raison de l'ajout de la taxe liée aux combustibles propres, une autre taxe du gouvernement fédéral, Monsieur le président.

Je pense qu'il y a eu de bonnes discussions. La semaine dernière, nous avons dit que nous examinerions globalement la taxe sur le carbone, envisagerions des changements en travaillant avec les parlementaires fédéraux — les parlementaires fédéraux libéraux — et pousserions le gouvernement fédéral à y apporter des changements. Le chef du Parti vert a même pris la parole aujourd'hui et a tenté de m'imputer la taxe sur le carbone, Monsieur le président. Je ne pense pas que cela fonctionnera.

La taxe sur le carbone ne fonctionne donc manifestement pas. Il s'agit manifestement d'une mesure excessive, surtout pour les gens des régions rurales et surtout pour ceux du Canada atlantique. Je pense que nous pourrions tous en convenir ; abolissons donc simplement la taxe, Monsieur le président. Je pense que j'ai entendu cela ailleurs. Débarrassons-nous-en et débarrassons-nous des coûts visant le transport, les carburants et tout ce qui s'y rapporte. Cela ne fonctionne pas. Cela pose dans l'ensemble de notre province des défis inutiles en matière d'abordabilité. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.